



DU RADON DANS VOTRE HABITATION ?

1^{er} octobre : l'AFCN lance sa campagne annuelle contre le radon

Chaque année, environ 3 000 familles en Belgique mesurent le taux de radon dans leur habitation. Le **radon** est un **gaz radioactif** naturellement présent dans l'environnement, principalement dans les sols rocheux. Inoffensif à l'air libre, le radon peut à terme entraîner des **problèmes de santé**, notamment le cancer du poumon, lorsqu'il s'accumule à l'intérieur des bâtiments. Dans la plupart des cas, un taux élevé de radon peut être corrigé facilement, par exemple en améliorant la ventilation.

C'est pourquoi l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) invite, chaque année, **dès le 1^{er} octobre**, les Belges à mesurer le radon dans leur habitation. En effet, avec l'arrivée de l'automne, les portes et les fenêtres restent plus souvent fermées, ce qui réduit la ventilation dans les habitations.

Pour des raisons liées à la composition du sol, le radon est naturellement plus présent en Wallonie. Les **zones à risque radon** sont les régions de Verviers, Bastogne et Neufchâteau, Dinant et Marche ainsi que le Brabant wallon. Depuis plus de dix ans, l'AFCN collecte les données de mesure et les publie en ligne sur une [carte interactive](#). Cela permet ainsi à chacun de vérifier facilement si sa maison (ou future maison) se trouve dans une zone à risque radon. Plus le nombre de personnes effectuant des mesures augmente, plus l'AFCN dispose de données précises et plus la carte devient fiable.

Solutions possibles

Dans le cadre de l'Action Radon, l'AFCN et ses partenaires, à savoir les Services d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI) des 5 provinces wallonnes, coordonnés par l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP) et la Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure de Bruxelles Environnement (CRIPi), encourage donc les habitants à commander un détecteur radon, à l'installer chez eux pendant trois mois, et à le renvoyer ensuite pour analyse en laboratoire. Un détecteur radon peut être commandé via le site web www.actionradon.be pour un coût total de **15€**, analyse comprise.

Si les résultats révèlent une concentration en radon trop élevée, plusieurs solutions existent, allant d'une **meilleure ventilation** de l'habitation en ouvrant régulièrement les fenêtres et les portes à des mesures plus lourdes, comme l'installation d'un **système de ventilation mécanique** fonctionnant en permanence.

Le choix d'une solution dépend de la gravité du problème. Si la concentration en radon n'est que légèrement élevée, les habitants reçoivent une brochure avec des mesures simples à mettre en place eux-mêmes. En revanche, si les mesures révèlent une concentration en radon fortement élevée, l'AFCN ou l'un de ses partenaires se rend sur place afin de fournir des conseils personnalisés.

Il est recommandé de refaire un test de radon **tous les dix ans**, car les conditions dans et autour d'une habitation peuvent évoluer au fil du temps, par exemple en raison de travaux de rénovation modifiant la ventilation ou de travaux de terrassement dans le voisinage.

Besoin de retours d'information

Même si l'AFCN dispose aujourd'hui d'une bonne vue d'ensemble des régions où le radon est le plus présent, les actions de remédiation mises en œuvre par les habitants sont peu connues. L'AFCN dispose généralement de données sur les solutions radicales, telles que l'installation d'un système de ventilation, car elle est souvent impliquée dans ces cas-là. Mais pour les mesures anti-radon simples, une vision claire de leur mise en œuvre fait défaut.

C'est pourquoi l'AFCN met cette année l'accent sur la remédiation et invite les habitants non seulement à mesurer le taux de radon dans leur habitation, mais aussi à agir concrètement sur base des résultats et à donner leur feedback. Ont-ils suivi les recommandations ? Quelles mesures ont-ils prises pour réduire la concentration en radon ? Pourquoi certaines recommandations n'ont-elles pas été suivies (par exemple, manque de sentiment d'urgence, risque jugé faible, coûts ou contraintes pratiques) ?

Tout feedback est le bienvenu à l'adresse radon@fanc.fgov.be.

Ces informations sont essentielles pour sensibiliser et soutenir de manière encore plus ciblée les habitants des zones à risque. Par ailleurs, grâce à ces informations, l'AFCN pourra mieux tenir compte des obstacles rencontrés dans ses futures campagnes et inciter ainsi davantage de personnes à agir.

Plus d'infos

Sites Internet et brochures

- www.actionradon.be
- www.afcn.fgov.be/radon
- www.radonatwork.be
- [Dépliant « Le radon en 10 questions. Protégez votre habitation contre le radon »](#)
- [Brochure « Le radon et votre habitation : comment y remédier ? Comment agir de manière préventive ? »](#)

CONTACT

Service communication AFCN

T +32 (0)2 289 23 00

E dgcom@fanc.fgov.be

Action Radon 2025

Avez-vous du radon dans votre habitation ?

1

Habitez-vous dans une zone à risque radon ?



2

Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre, commandez un test radon sur : www.actionradon.be



3

Placez le détecteur au rez-de-chaussée de votre habitation, dans la pièce la plus fréquentée, pendant 3 mois.



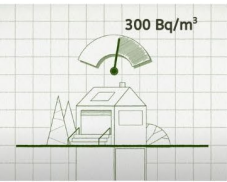
4

Après 3 mois, renvoyez le détecteur pour analyse.



5

Si la concentration en radon dépasse 300 Bq/m³, un processus de remédiation est conseillé.



Commander un test radon : www.actionradon.be